



Projet Pédagogique

Périscolaire / Moucherotte - Village



Sommaire

1- L'ENVIRONNEMENT / CONTEXTE

- 1.1) Organisateur
- 1.2) Public accueilli
- 1.3) Organisation semaine
- 1.4) Locaux
- 1.5) Encadrement
- 1.6) Rôles et fonctions de chacun

2- LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

- 2.1) Projet éducatif de territoire
- 2.2) Projet pédagogique et objectifs

3- L'ORGANISATION

DES DIFFÉRENTS TEMPS

- 3.1) Matin
- 3.2) Midi
- 3.3) Après-midi

4- LA VIE QUOTIDIENNE

- 4.1) Hygiène
- 4.2) Les soins
- 4.3) L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

5- L'ÉVALUATION

- 5.1) Équipe d'animation
- 5.2) Les enfants

EN ANNEXE :

- Le règlement intérieur
- Posture de l'animateur
- Gestion des conflits, sanction, autorité et bienveillance

1- L'environnement / Contexte

1.1) Organisateur

Mairie de Seyssinet-Pariset

Place André Balmes

38170 Seyssinet-Pariset

04 76 70 53 53

Accueil périscolaire Moucherotte / Village

15 rue du Moucherotte mail des Acacias

38170 Seyssinet-Pariset

04 76 96 85 65

1.2) Public accueilli

Le site périscolaire Moucherotte / Village accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans de l'école maternelle jusqu'à la fin du cycle élémentaire ainsi qu'une classe ULIS. Nous accueillons également sur le site les enfants âgés de 6 à 11 ans de l'école du Village sur les temps méridiens. Les animateurs assurent l'accueil périscolaire du soir des enfants du Village directement dans leur école.

1.3) Organisation semaine

Les accueils périscolaires sont assurés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Accueil matin : de 7h30 à 8h30 (ce temps n'est pas assuré sur l'école du Village)

Temps méridien : de 11h30 à 13h30

Accueil après-midi : de 16h30 à 18h

Transport haut de la commune : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30

1.4) Locaux

Le site périscolaire dispose de plusieurs salles.

- Élémentaire et Maternelle Moucherotte

Un bureau, deux salles de restauration (self pour les élémentaires), quatre salles d'activités, un local de rangement, un vestiaire animateur, toilettes maternelle, toilettes élémentaire (fille et garçon). Toilettes adultes, une cour périscolaire, salle Démoment en élémentaire, cours des deux écoles et toilettes, salle violette en maternelle, salle de psychomotricité, dortoirs et sanitaires.

- Élémentaire Village

Une salle en haut, une salle au rez-de-chaussée et une cour végétalisée

- Restauration

Locaux du personnel h/f, sanitaires et douches, Local poubelles, local de rangement, local de livraison et self, local plonge.

1.5) Encadrement

La structure est déclarée auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. L'accueil périscolaire est encadré par un directeur et une équipe d'animation. Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Titulaire d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification ou en cours de formation
- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50% de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation et 30% d'animateurs stagiaire. Celle-ci permet que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne pouvant être supérieur à 20%.

Application de la réglementation jeunesse et sport :

- 1 animateur pour 14 enfants en maternelle
- 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire

1.6) Rôles et fonctions de chacun

Le rôle pour tous est d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

Le directeur

- Participer aux orientations stratégiques des accueils périscolaires
- Piloter la réalisation du projet pédagogique
- Assurer la gestion quotidienne en termes humaines, administratifs, financiers et matériels
- Faire appliquer les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur
- Mobiliser, dynamiser et piloter les équipes
- Avoir un rôle de formateur auprès des animateurs
- Instaurer un dialogue avec la hiérarchie, les équipes, les enfants et les familles
- Assurer la coordination avec les prestations

Les animateurs

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Construire une relation de qualité avec les enfants

- Encadrer et animer les activités de différentes natures et adaptés aux besoins, capacités et rythmes de chaque enfant
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leur projet
- Respecter la réglementation interne des accueils et les consignes du directeur

Le personnel technique

- Appliquer et fait appliquer les règles en matière d'hygiène alimentaire (dates de consommation, entretien, désinfection, protocole HACCP)
- Assure la qualité du service des repas
- Procéder à la mise en place des tables et du self
- Tenir compte des consignes relatives au projet d'accueil individualisé
- Accompagner les convives pendant le temps de repas

Les enfants

- Respecter les camarades, les adultes et le matériel, et faire preuve de politesse (On aimerait tous être traités de manière respectueuse)
- Respecter les règles vie, nécessaire pour vivre en collectivité
- Assurer un climat serein et ne pas céder à la violence, qu'elle soit physique ou verbale (c'est un comportement inacceptable qui sera sanctionné immédiatement)
- Ne pas hésiter à interpeller un adulte en cas de besoin

Les parents

- Mettre au courant la direction de l'équipe pédagogique de tout renseignement nécessaire au bon déroulement de la journée de vos enfants (problèmes sanitaires, difficultés, etc.)
- Participer à une atmosphère sereine restant, entre autres, courtois à l'accueil et en respectant les horaires

2- Les intensions éducatives

2.1) Projet éducatif du territoire

Elaboré à l'initiative de la Ville, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un outils de collaboration et de construction de partenariats entre tous les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur Seyssinet-Pariset : les services de l'Etat, la commune, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique, scientifique... Validé par les autorités compétentes, il a été signé par la directrice académique des services de l'Education Nationale, le Préfet, la directrice de la CAF et le maire de notre commune le 30 juin 2021.

Le PEDT offre à chaque enfant et adolescent de la crèche à l'âge adulte un parcours éducatif cohérent. Il a été élaboré autour de 4 grands axes :

- Prévention santé
- Accompagnement à la parentalité
- Transition et réussite éducative
- Éveil à la citoyenneté, au sport et à la culture

Dans le cadre de notre projet pédagogique, nous avons décidé de mettre l'accent sur l'axe quatre ; les accueils périscolaires étant des lieux propices à la mise en œuvre d'actions qui vont dans la direction de l'éveil à la citoyenneté, au sport et à la culture.

2.2) Projet pédagogique et objectifs

Le projet pédagogique de la structure découle du PEDT. C'est un document obligatoire. Il est le garant de la démarche éducative recherchée dans le cadre des accueils collectifs de mineur. Le projet pédagogique définit des objectifs généraux et opérationnels qui seront évalués par la suite. Il est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'animation.

OBJECTIFS

1/ Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants :

- Offrir de conditions d'accueil adaptées au public accueilli
- Être à l'écoute des enfants
- Aménager les locaux afin que les enfants aient des repères
- Avoir une posture adéquate
- Mettre en place des activités variées
- Proposer des activités sportives, artistiques (intérieur et extérieur)
- Tenir compte du rythme de l'enfant
- Respecter les temps de repos de chaque enfant (temps calme)
- Mettre en place les conditions pour accueillir les enfants en situation de handicap :
 - . rendez- vous avec les parents, mise en place de CAI
 - . adapter les locaux en fonction du handicap
 - . assurer des formations pour les animateurs

2/ Développer les notions de vivre ensemble :

- Développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage
- Définir les règles de vie avec les enfants (notion de respect)
- Forum avec les enfants mise en place de temps de parole
- Aider les enfants à devenir le citoyen de demain
- Respecter les lieux, matériels, règles de politesse
- Accepter les différences des uns et des autres
- Mettre en place le tri-sélectif, gaspillage, économie d'énergie, le compostage, les activités « art-récup »

3/ Développer l'autonomie de l'enfant :

- Accompagner les enfants lors de la réalisation des tâches quotidiennes
- Mise en place d'un self pour que l'enfant se serve seul
- Hygiène : passage aux toilettes, lavage de mains
- Mettre en place par les animateurs de multiples activités pour que l'enfant puisse faire ses propres choix, être acteur de ses loisirs

4/ Encourager à la pratique du sport et aux activités culturelles

- Proposer un panel d'activités pour que l'enfant ait le choix
- Permettre aux enfants de s'exprimer (danse, théâtre, jeux musicaux....)
- Proposer des activités qui impliquent une dépense physique sur un mode ludique et coopératif. Prendre du plaisir dénué de tout objectif de performance ou de résultat.

3- L'organisation des différents temps

Le fonctionnement actuel est le résultat d'un échange entre l'équipe d'animation et les enseignants des écoles, de manière à permettre un déroulement fluide et le plus proche aux exigences des deux services (signaler les problèmes rencontrés, transparence des informations...). La cohérence est recherchée dans l'utilisation des espaces et l'application des règles pour permettre à l'enfant d'évoluer dans un milieu compréhensible

3.1) Accueil matin :

Accueil échelonné des enfants, des activités calmes sont proposées aux enfants afin de commencer la journée en douceur. Différentes salles sont proposées afin de composer des petits groupes (coin lecture, dessin, coloriage, jeux de société, construction.....).

Retour écoles :

Les enfants maternelles sont confiées aux enseignants dans leur classe respective. Les élémentaires se rendent accompagnés de leurs animateurs dans la cour de l'école et confié aux enseignants

3.2) Accueil midi :

Cet accueil est organisé en deux temps : restauration et animation.

Pour les élémentaires la restauration est organisée en deux services et en self.

Les enfants sont récupérés par leur animateur référent dans les classes à l'aide d'une fiche de présence. Arrivée dans la structure, lavage des mains par petit groupe puis passage au self pour le premier groupe et vers 12h20 le deuxième groupe. Les animateurs veillent à ce que chaque enfant se serve de tout et qu'il goûte à tout si possible. Le fait de goûter est une préoccupation pour l'équipe. Le repas doit être un moment convivial, calme favorisant un temps d'échanges. Nous veillons à respecter les projets d'accueils individualisés alimentaires et les régimes particuliers.

Nous accueillons les enfants du village, ils sont greffés a un groupe d'enfants

Pour les maternelles la restauration est aussi organisée en deux services. Le service s'effectue à table, chacun s'installe à son gré. L'animateur encourage à goûter aux différents plats, aide les plus petits si besoins.

Retour à l'école passage aux toilettes, lavage des mains et sieste pour les petits et les moyens.

Accueil avant ou après le repas : Un moment d'activités est proposé aux enfants des écoles maternelle et élémentaire. Elles doivent répondre au mieux aux envies, aux besoins et aux capacités des enfants

Retour à l'école :

Pour les maternelles grandes sections, les enfants sont remis aux enseignants dans leur classe et les élémentaires sont amenés aux enseignants dans la cour d'école

3.3) Accueil après-midi :

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire sont récupérés dans les classes à l'aide d'un listing de présences. Les enfants sont amenés au périscolaire, passage aux toilettes, lavage des mains et prennent leur gouter sortie du sac dans les salles de restauration.

Vers 17h proposition d'activités variés et encadré par les animateurs.

Travail personnel de 16h30 à 17h15 : Les enfants inscrits sont pris en charge par des enseignants et/ou animateurs. Après un temps informel (10 minutes de récréation et de gouter). Les enfants s'installent dans les classes dédiée et propice au travail personnel, sous la surveillance d'un adulte. Celui-ci assure le calme et vérifie que les enfants consultent leur cahier de texte, qu'ils se sont préoccupés de leurs devoirs Les personnes chargées d'assurer le travail personnel peuvent apporter une aide à l'enfant.

Pour les enfants du village l'accueil de l'après-midi est effectué dans leur école.

4- La vie quotidienne

4.1) Hygiène

Vérifier que chaque enfant se lave les mains avant et après les repas et gouters, mais également après chaque passage aux toilettes, en utilisant savon et papier essuie-mains

4.2) Les soins

En cas de blessure légère, l'enfant est soigné sur place.

En cas de blessure grave, les secours sont immédiatement alertés, ainsi que les parents.

Aucun médicament ne peut être administré par voie orale.

Pour les CAI, seul le responsable ou animateur référent peut dispenser les soins prévus au protocole. Protocole à suivre :

- Avertir le responsable dès que blessure
- Dispenser les soins avec le contenu de la pharmacie
- Noter l'incident sur la fiche prévue à cet effet
- Informer la famille

4.3) L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

La ville a pour volonté de favoriser l'inclusion des enfants à besoin spécifique.

L'accueil de ses enfants implique la prise en compte de la diversité de tous les enfants. Au moment de l'inscription, il est nécessaire que la famille signale tout problèmes de santé de son enfant, susceptibles d'influer sur l'organisation du séjour.

La communication entre tous les acteurs s'avère fondamentale pour mettre en place un projet d'accueil individualisé adapté à chaque pathologie. Pour cela on passe par les étapes suivantes :

- Une rencontre entre les parents, l'enfant et la structure accueillante, qui doit permettre de dégager les souhaits et attentes de la famille, en visitant les locaux, si cela est possible.
- Une éventuelle prise de contact avec les professionnels extérieurs en charge de l'enfant.
- Une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre, en passant, notamment, par une sensibilisation de l'équipe et une analyse de l'environnement.

Dans une logique d'inclusion, il faut respecter les rythmes et les possibilités de l'enfant, tout en le faisant participer un maximum à la vie du groupe.

Les enfants présentant des troubles de santé connus pourront être acceptés sous réserve de la mise en place d'un contrat d'accueil individualisé (CAI) en complément du PAI scolaire. Il s'agit d'un dossier spécifique à retirer auprès du service enfance et vie scolaire.

- CAI santé, en cas de maladie (diabète, asthme...)
- CAI alimentaire, en cas d'intolérance à un aliment

Pour un CAI alimentaire, le repas sera fourni par les parents.

5- L'évaluation

5.1) Avec l'équipe d'animation :

Des réunions régulières pour préparer, se former, débriefier et réguler l'action si nécessaire.

Critères :

- Entente dans l'équipe
- Les animateurs sont-ils force de proposition ?
- Est-ce que les activités annoncées ont abouties ?

5.2) Avec les enfants :

Des temps informels pour recueillir les ressentis et les idées émergentes.

Critères :

- Participent aux activités proposées
- Ambiance du groupe
- Sondage des repas par les animateurs auprès des enfants par le biais d'emoji.